

sont pas représentés aux Nations Unies. La République populaire de Chine ne l'est pas non plus, bien entendu. Comment en l'occurrence les délibérations pourraient-elles valoir quelque chose? C'est assez difficile à comprendre. Cette façon d'aborder le problème me semble une solution improbable. Le peu d'empressement du secrétaire général à s'engager de ce côté démontre assez que ce n'est pas là la meilleure formule.

On a proposé le rétablissement de la Commission internationale de contrôle. C'est le chef de l'opposition (M. Stanfield) qui l'a recommandé, en nous priant instamment d'adopter une attitude positive à l'égard de cet organisme. A mon avis, il serait utile que ses conseillers et ses rédacteurs, avant de lui préparer d'autres discours, lisent le mandat de cette Commission. Ils y découvriraient que la Commission a été créée pour contrôler—le mot «contrôle» en français, langue du texte original, a un sens différent du mot «control» en anglais; peut-être le meilleur terme anglais serait «supervise» ou «oversee».

Si les conseillers de l'honorable représentant voulaient examiner ce document, ils y découvriraient que la Commission dépend entièrement de la bonne volonté du pays dans lequel elle fonctionne. Si le gouvernement du Cambodge souhaitait réellement que la Commission fonctionne avec efficacité et si la Pologne collaborait à cet égard, il est concevable que la Commission pourrait rapporter les violations de l'Accord de Genève ou d'autres accords qui pourraient être conclus dans l'avenir.

Toutefois, si le gouvernement du Cambodge ne souhaite pas en réalité que cette Commission fonctionne—et telle a été son attitude dans le passé—il n'existe aucun espoir concret qu'elle réussisse. Ces propos sont durs, mais ils sont réalistes. Que peuvent faire pour observer les violations de l'Accord de Genève et en faire rapport trois hommes à Phnom-Penh, à 300 milles des engagements? Ils ne peuvent pas faire davantage que trois hommes isolés dans les solitudes de l'Ontario pourraient faire pour analyser un événement comme l'élection au Québec et en faire rapport. A moins qu'ils ne soient autorisés à poursuivre leurs enquêtes sur les lieux, à interroger des témoins et le reste, il n'existe aucune probabilité que leur mission soit efficace.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, le député ne conviendrait-il pas que ma proposition voulait que le gouvernement se renseigne pour savoir si le nouveau gouvernement du Cambodge adopterait une attitude différente à l'égard de cette Commission?

**M. Anderson:** A cet égard, j'accepte la correction de l'honorable représentant. Je suis

d'accord avec lui sur ce point. Il faut l'examiner. La Commission internationale de contrôle ne fait pas de miracles. L'honorable représentant le constate, je crois. Mes commentateurs s'adressaient davantage à ses conseillers qu'à lui-même. Peut-être que les rédacteurs de son discours ont oublié les restrictions du mandat de la Commission. Mais s'il y a une chance de collaboration, ce pourrait être un moyen utile et je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) ne l'écarte pas.

L'éventualité la plus utile que l'on ait mentionnée est la réactivation de la conférence de Genève. Je me rends compte que c'est une éventualité peu probable. L'Union soviétique, qui est l'un des coprésidents de la Commission, est très sceptique au sujet de cette démarche. Les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures me permettent de supposer qu'au cours de ces dernières semaines, les nations participant à cette conférence ont été pressenties et qu'on leur demandera régulièrement désormais, si leur attitude à l'égard du rappel de la conférence est devenue plus favorable. Si donc on avait lieu d'espérer qu'une nouvelle conférence serait susceptible d'obtenir un résultat, on pourrait en reconvoquer une.

Il s'agit ici d'un sujet délicat. Il serait facile de se laisser aller à la colère, comme l'a fait avec éloquence, le député de York-Sud ou de parler en termes généraux, et de remonter aussi loin que 1914 comme l'a fait le très honorable député de Prince Albert. Mais dans les situations de ce genre, je crois que nous devons éviter toute attitude dont le seul but serait de faire croire aux Canadiens que nous déployons de l'activité.

Les événements internationaux qui se déroulent en Indochine pourraient peut-être, dans une certaine mesure, être limités si des pays comme le nôtre ne s'efforçaient pas de mêler d'autres nations à ces démarches. Une des raisons qui provoque l'escalade des événements internationaux ou des activités de frontière c'est que trop de nations se précipitent à trop de conférences et font des déclarations basées sur leur propre expérience plutôt que sur celle de la région en cause. Je le dis avec une grande tristesse, j'estime que nous devons nous garder, dans ce problème, de toute escalade dont le seul but serait notre désir de montrer aux Canadiens que nous sommes émus par la question cambodgienne et soucieux de témoigner de notre activité.

● (4.40 p.m.)

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson)